



## **Règles de Participation et Planification de la Procédure de Rappel Volontaire**

Nos Règles de Participation et Planification ont été mises à jour le 20 mars 2022.

Veuillez soigneusement lire ce document avant d'utiliser ou choisir les informations indiquées ci-dessous

### **Interprétations et Définitions**

Les mots, dont la lettre initiale est capitalisée, ont une signification qui est définie ci-dessous. Les termes suivants devront avoir la même signification, qu'ils soient écrits au singulier ou au pluriel.

Aux fins des Règles de Participation et Planification de la Procédure de Rappel Volontaire:

- "Compagnie" (aussi appelé "Greyp" dans ces Conditions Générales) se réfère à Greyp Bikes d.o.o., Ljubljanska 7, 10431 Sveta Nedelja, Croatie
- "Client" se réfère à une entité (compagnie ou entité privée) qui a acheté et qui est propriétaire donc l'utilisateur final d'un ou plusieurs produits de la Compagnie
- Marchand (aussi appelé "Revendeur", "Commerçant") ou tout autre personne qui a acheté des vélos pour revendre et non comme utilisateur final.
- "Batterie" se réfère à un produit manufacturé par la Compagnie
- "Vélo" se réfère à un produit manufacturé par la Compagnie
- "Remplacement" se réfère au processus dans lequel les batteries existantes, produites par la Compagnie, seront retirées du marché et remplacées par de nouvelles batteries par la Compagnie.
- "Mesure Incitative" (aussi appelé "Offre", "Option") est une récompense, détaillée dans les Règles de Participation et Planification de la Procédure de Rappel Volontaire, fournie par Greyp que les Clients peuvent choisir, réclamer et recevoir gratuitement.
- "Preuve d'achat" se réfère à une facture taxe valide ou quelconque document qui contient les informations suivantes comme preuve d'achat :

Nom / Logo du point de vente participatif

Nom du Produit

Date de l'achat du produit

Numéro de Série du Produit (CIN;S/N)



## **Déclaration de Connaissance**

1. En choisissant une des offres à travers la réclamation remplacement de batterie sur le lien fourni au client par email, vous acceptez les Règles de Participation et Planification de la Procédure de Rappel Volontaire. Ainsi, vous reconnaissez que la Compagnie va gérer tous les cas de remplacement de batteries selon les Règles de Participation et Planification de la Procédure de Rappel Volontaire.
2. Sauf par accord explicite ou énoncé en écrit par Greyp, toutes modalités dans quelconque ordre, sous une autre forme ou correspondance qui sont inconsistantes avec les Règles de Participation et Planification de la Procédure de Rappel Volontaire seront sans importance et sans force.
3. Les offres indiquées par les Règles de Participation et Planification de la Procédure de Rappel ne sont pas valides en conjonction avec d'autres offres ou promotions Greyp.
4. Les offres ne sont pas transférables, échangeables ou rachetables en argent liquide.
5. Greyp détient le droit, à tout moment, de vérifier la validité des réclamations et des réclamants (incluant l'identité, coordonnées de contact, lieu de résidence, facture taxe ou autres preuves d'achats et numéro de série) en utilisant toutes autres informations disponibles à Greyp pour disqualifier tous réclamants qui soumet une réclamation qui n'est pas en accord avec les Règles de Participation et Planification de la Procédure de Rappel et falsifie le processus de réclamation. La décision de Greyp est finale, et ne s'engage avec aucune correspondance. Un oubli de Greyp dans l'application de ses droits à quelconque stade ne constitue pas une renonciation de ses droits.
6. Les réclamations incomplètes, indéchiffrables ou illisibles seront jugées invalides. Les clients éligibles seront responsable d'assurer un numéro de contact, une adresse résidentielle fixe et une adresse email valables. Toutes les mises à jour doivent être indiquées à Greyp. Greyp accepte aucune responsabilité si un client éligible ne parvient pas à recevoir ses offres pour cause de coordonnées inexactes ou le manque d'une mise à jour de ces derniers. Aucune responsabilité n'est acceptée pour un mauvais numéro de série/IMEI invalide ainsi qu'une preuve d'achat insuffisante.
7. En choisissant une des offres disponibles, les clients renoncent à leur droit d'un remboursement complet de leur Produit

## **Limitation de responsabilité**

1. Greyp sera libre de toutes responsabilités, jusqu'au maximum permis par la loi pour les endommagements suivants. Toutes formes de dangers indirects, spéciaux ou consécutifs liés au profit d'une offre, où le produit/ service d'une telle offre est fourni par une autre entité qui n'est pas connectée à Greyp mais à un produit ou fournisseur de produit.



## **Loi Applicable/ Resolution de dispute**

1. Toutes questions en relation à l'accès du client ou à l'utilisation de l'offre, incluant toutes disputes, sera gouverné par les lois de la République de Croatie sans égard à des dispositions relatives aux conflits de loi. Chaque client choisit une offre qui s'accorde à la juridiction personnelle et le lieu, la République de Croatie, au Tribunal de Commerce de Zagreb, et renonce à toute objection à cette juridiction ainsi que ce lieu.

## **Remplacement de batterie**

### **Éligibilité**

1. Les Marchand et les Client est éligible de recevoir un remplacement de batterie seulement s'ils ont acheté un vélo ou une batterie et ont rendu la batterie à la Compagnie ou ils ont la preuve de recyclage d'un lieu de recyclage reconnu par l'état
2. Chaque batterie qui a été manié, comme il est souligné dans le paragraphe ci-dessus sera remplacée d'une nouvelle batterie par la Compagnie gratuitement.

### **Livraison**

1. Les Marchands et Clients éligibles doivent soumettre une demande de remplacement de Batterie à travers le lien fourni.
2. Les clients et marchands doivent recycler la batterie dans un lieu de recyclage reconnu par l'État et fournir une preuve avec un numéro de série lisible de la compagnie de recyclage.
3. Chaque client et marchand, après avoir présenté une preuve de recyclage, sera envoyé une Batterie de remplacement au plus tard le 30 juin 2022. Si un client et un marchand ne fournissent pas de preuve de recyclage avant la date limite spécifiée dans les Règles de Participation et Planification de la Procédure de Rappel Volontaire (31 mai 2022). Ils retiendront le droit de remplacer la batterie, mais Greyp ne sera pas obligé d'honorer cette demande avec comme date limite le 30 juin 2022.

### **La Garantie**

1. Les batteries remplacées auront deux ans de garantie valable à partir du jour de livraison des nouvelles batteries.
2. Greyp va étendre de 6 mois la période de garanti de ses vélos



## Mesure incitative

### Eligibilité

1. Les distributeurs, revendeurs et les personnes qui ont acheté un vélo pour revendre et pas comme utilisateur final du vélo, ne peuvent pas profiter de cette offre et sont spécifiquement exclus.
2. Un client est éligible de recevoir une offre s'il a soumis une réclamation qui a été acceptée à travers le lien fourni pas plus tard que le 30 avril 2022. Ils doivent aussi avoir acheté un vélo et avoir rendu la batterie à la Compagnie. Une preuve du lieu de recyclage certifié par l'état d'ici au 31 mai 2022 est aussi acceptée.
3. Il y a une limite d'une offre par vélo acheté, indépendamment du nombre de batteries supplémentaires achetées.
4. Pour éviter toutes ambiguïtés, profiter de cette offre ne veut pas dire qu'un client ne peut pas recevoir une batterie de remplacement si toutes les conditions de remplacement (définies dans un document séparé)

### Offres

Les offres suivantes sont disponibles aux clients éligibles :

1. Pack batterie Greyp supplémentaire (1000 EUROS)
2. Bon de location de vélo gratuit (jusqu'à 500 EUROS)
3. Bon "Adventure Experience" gratuit (jusqu'à 800 EUROS)
4. Bon pour matériaux de vélo (jusqu'à 500)
5. Aucun

1. Seulement une offre peut être choisie et les offres ne peuvent pas être associées.

2. Aucune offre n'est transférable et chaque offre doit être utilisée pendant le délai prescrit de l'offre

1) Pack de batterie Greyp supplémentaire gratuit (valeur de 1,000 EUROS)

- Les packs de batterie supplémentaires sont prévus d'être expédiés en 2023 sous mesure de disponibilité.

2) Bon d'achat vélo gratuit (Valeur jusqu'à 500 EUROS)

- La valeur susmentionnée de 500 EUROS peut être utilisée une ou plusieurs fois jusqu'à la somme d'allocation approuvée.



- Les clients peuvent choisir un service de location de vélos selon leur confort et lieu préféré.
- Les clients doivent organiser tous les détails et le tarif directement avec le service de location de vélos.
- Les clients doivent informer le service de location de vélo que Greyp fera le paiement pour la location de leur vélo.
- Les clients doivent communiquer tous les détails de paiement au service de location de vélo et à Greyp.
- Greyp fera le paiement selon l'offre qu'elle recevra du service de location de vélo. Ceci se fera soit par virement bancaire, carte de crédit ou Paypal (pas de paiement en liquide sera fait), selon les Conditions Générales du service de location de vélo.
- Les clients peuvent profiter de cette offre jusqu'à la réception de leur batterie de remplacement venant de la Compagnie ou jusqu'à la valeur d'allocation approuvée, selon l'ordre d'arrivée.

### 3) Bon gratuit "Adventure Experience" (Valeur jusqu'à 800 EUROS)

- Les utilisateurs peuvent choisir n'importe quelle offre de [https://greyp.me/Croatia\\_Active\\_Offers](https://greyp.me/Croatia_Active_Offers) et informer Greyp de leur Choix, jusqu'à un montant total de 800,00 euros.
- Greyp fera directement le paiement pour le voyage choisi, jusqu'à un montant total de 800,00 euros, à la plateforme "Croatia Active"
- Les utilisateurs peuvent recevoir un bon pour l'option voyage désirée et peuvent faire des arrangements supplémentaires avec le fournisseur.
- Les clients peuvent choisir de couvrir la différence pour un "Adventure Package", qui a une valeur supérieure à 800,00 euros, si "Croatia Active" permet une telle transaction.
- Les clients peuvent profiter de cette offre jusqu'aux 31 décembre 2022
- La validité de l'offre est soumise aux Conditions Générales de la plateforme "Croatia Active"

### 4) Bon d'achat de matériaux pour vélos (Valeur de 500,00 euros)

- Les clients peuvent choisir une ou plusieurs produits de la plateforme "Bike Components" en utilisant le lien suivant <https://www.bike-components.de/en/>
- La validité d'une offre est soumise aux Conditions Générales de la plateforme "Bike Components"

### 5) Aucun

- Les clients peuvent choisir l'Option "Aucun" qui signifie qu'ils refusent d'exercer leurs droits à profiter d'une de ces offres disponibles.
- Si le client ne fournit pas les informations requises comme il est décrit dans les Règles de Participation et Planification de la Procédure de Rappel Volontaire, la Compagnie peut considérer que le client a choisi l'option "Aucun"



## **Réclamation**

1. Toutes réclamations ,pour profiter d'une offre sous les Règles de Participation et Planification de la Procédure de Rappel Volontaire, doivent être soumises par le lien fourni d'ici au 30 avril 2022 sinon ces réclamations ne seront pas acceptées. Les réclamations faites sous les Conditions Générales de l'achat de bien et services ne seront pas appliquées à cette date limite.
2. Les clients seront notifiés par email pour confirmer la réception de leur réclamation par Greyp après l'arrivée de la réclamation.
3. Si un email de confirmation n'a pas été reçu dans les 24 heures après avoir soumis une réclamation, c'est la responsabilité du client de contacter le service client de la Compagnie par mail à [customersupport@greyp.com](mailto:customersupport@greyp.com).
4. Si la réclamation est jugée d'avoir été soumise incorrectement, le client sera notifié par email et aura l'opportunité de fournir les informations correctes. S'il n'y a pas de réponses au sein des sept jours après l'email, alors la demande sera considérée comme invalide et le client ne sera plus éligible pour l'offre.
5. Les réclamations dépendent de la disponibilité. Dans le cas où l'offre sélectionnée n'est pas disponible, le client peut choisir une offre différente de la liste établie.
6. La Compagnie réserve le droit, en discrétion absolue, de disqualifier les réclamations qu'elle considère non conformes aux Règles de Participation et Planification de la Procédure de Rappel Volontaire
7. La Compagnie aura le droit, si nécessaire, d'entreprendre toutes actions dites raisonnables pour se protéger de réclamations frauduleuses et invalides. Ceci inclut, sans s'y limiter, la demande de vérification supplémentaire